

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 10 03 2020

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt le dix mars le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M BAUP Gérard, M. SUZZARINI Pierre, M. BLANCHARD Vincent, M. FOLLINET Frédéric, Mme BONNARD Magali, Mme GUILLEN Angeline, Mme FROMENT Jacqueline, M. FROMENT Vincent, M. PALLANCHARD Maurice, Mme SENEBIER Catherine, Mme PERSONNAZ Natacha.

Excusé :

Absente :

Date de convocation du Conseil : 07 mars 2020

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 février 2020, à l'unanimité des présents moins une abstention.

Affectation des résultats de l'exercice 2019 au Budget Général 2020

Suite à une erreur concernant les restes à réaliser l'affectation des résultats est à reprendre.

Monsieur le Maire donne lecture du C.A. 2019 qui fait apparaître le résultat suivant :

Section investissement : avant RAR Déficit : - 62 242.02 €uros
après RAR besoin de financement : 59 053.02 €uros

Section fonctionnement : Excédent : 561 586.89 €uros

Le Conseil Municipal approuve ce compte Administratif et décide de l'affectation des résultats suivants :

Le résultat d'investissement à affecter et à reprendre au budget 2020 au compte 001 en dépense d'investissement pour 62 242.02 €uros.

L'excédent de fonctionnement est affecté en recettes au compte 1068 de la section d'investissement pour : 59 053.52 €

Le solde de fonctionnement est affecté au budget 2020 au compte 002 en recette de fonctionnement soit 502 533.87 €uros.

Affectation des résultats de l'exercice 2019 au Budget eau et assainissement 2020

Suite à une erreur sur les restes à réaliser l'affectation des résultats est à reprendre

Monsieur le Maire donne lecture du C.A. 2019 qui fait apparaître le résultat suivant :

Section investissement : avant RAR Excédent : 98 157.42 €uros solde RAR Excédent : 139 633.00 €

Section fonctionnement : Excédent : 16 879.80 €uros

Le Conseil Municipal approuve ce compte Administratif et décide de l'affectation des résultats suivants :

Le résultat d'investissement à affecter et à reprendre au budget 2020 au compte 001 en recette d'investissement pour 98 157.42 €uros.

Le résultat de fonctionnement est affecté au budget 2020 au compte 002 en recette de fonctionnement pour 16 879.80 €.

Devis élagage

Le devis de l'entreprise La Cime Elagage s'élève à 390.00 €. Le conseil municipal accepte ce devis et charge le maire à contacter l'entreprise pour l'intervention.

Devis entretien U.V.

l'entreprise A TEAU a fait parvenir des devis pour l'entretien des U.V., Monsieur le maire va contacter une autre entreprise afin de comparer les prix.

Travaux sur chemins de la commune.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'engager des travaux de grosses réparations sur la voirie communale, Trièves Travaux a fait passer plusieurs devis soit :

Villard Julien chemin de l'Orme : montant HT 2 318.70 €

Petit Oriol : montant HT 5 919.00 €

Grand Oriol : montant HT 7 304.50 €

Il propose de compléter le dossier avec des travaux d'enrobé autour des bacs à ordures vers le Sabot de Vénus et également des travaux de voirie sur le chemin de la Combe. Il va contacter l'entreprise pour qu'elle complète les devis.

Vote du budget général 2020:

Fonctionnement recettes et dépenses :

Investissement recettes et dépenses :

Vote du budget eau et assainissement 2020 :

Fonctionnement recettes et dépenses :

Investissement recettes et dépenses :

Questions diverses :

Contrôle poteaux incendie : reprendre l'appareil après Saint Jean d'Hérans. Contrôler uniquement les nouveaux poteaux.

A.G. Serpaton : suite au départ à la retraite il y a eu un changement de secrétaire. Il n'est pas prévu d'augmentation concernant la part communale. Quelques travaux sont prévus et en 2022 les chaînes Hautes Définitions seront sur le Trièves.

CDCTRIEVES : la MFR de Vif cherche des chantiers pour leurs élèves. Retenir l'idée si il existe des besoins pour la piste à ouvrir.

Eclairage public : contacter l'entreprise Electricité San'Fil car trois lampadaires ne fonctionnent sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.